Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_065-DE

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**
**DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**COMMUNE DE MATIGNON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 MAI 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-065

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

21/05/2026

Date d'affichage

12/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 21 mai 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

**Etaient présents :**
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

**Étaient représentés :** Mathias DELHOMME par Jocelyne DARTHY, Maryse THEBAULT par Jean-René CARFANTAN

**Était absente excusée non représentée :** Agnès CELEYRETTE

**Était absent :** néant

A été nommé secrétaire de séance : Erwan BRIAND

***DÉLIBÉRATION N°2026-065***

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
**Renouvellement des contrats pour l'Espace France services – convention d'entente- demande de financement**

Vu la délibération n°2022/012 du 2 mars 2022 validant l'engagement de la Commune pour la création d'une Maison France Services multi site Matignon / St-Cast le Guildo à compter du 1er juillet 2022, la convention de partenariat avec la Commune de St-Cast le Guildo, la convention de mise à disposition des agents affectés à l'animation du dispositif, et la demande de financement correspondante au nom du dispositif multi-site,

Vu la délibération du 17 mai 2023 validant le renouvellement des contrats pour l'Espace France services, la convention d'entente et la demande de financement,

Vu la délibération n°2024/055 du 28 mai 2024 validant le renouvellement des contrats pour l'Espace France services, la convention d'entente et la demande de financement,

Vu la délibération n°2025/040 du 27 mai 2025 validant le renouvellement des contrats pour l'Espace France services, la convention d'entente et la demande de financement,

Considérant que la convention de partenariat avec la Commune de St-Cast le Guildo prendra fin le 31 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_065-DE

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de cette convention de partenariat avec la Commune de St-Cast le Guildo, la convention de mise à disposition des agents affectés à l'animation du dispositif, et la demande de financement correspondante au nom du dispositif multi-site

Monsieur le Maire rappelle que l'espace France services est un dispositif visant à permettre à chaque citoyen où qu'il vive, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées et disponibles pour effectuer des démarches du quotidien.

Ce guichet unique associe maintenant 12 opérateurs de l'Etat : CAF, France Travail, MSA, Assurance maladie, l'assurance retraite (CARSAT), La Poste, l'URSSAF, Ministère des Comptes Publics, Ministère de la justice, France Rénov', France Titres et Chèque Energie. Il permet également de construire de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux associatifs par exemple. France Service a vocation à créer un lieu de vie, d'informations et d'échanges qui propose une offre nouvelle variant d'un territoire à l'autre.

L'Espace France Service doit répondre à des exigences :

- De proximité : chaque citoyen doit pouvoir accéder à une structure France Service en moins de 30 minutes
- De modernité en apportant une réponse humaine aux demandes du citoyen tout en exploitant les potentialités du numérique, parfois éloignées des populations
- De qualité : grâce à la formation commune et continue, les conseillers France Service pourront assumer un accompagnement approfondi pour les démarches administratives
- De convivialité en renouvelant la vision des guichets de service public et en donnant accès à une gamme élargie de services.

Les Espaces France Service doivent être ouverts au minimum 24h et 5 jours par semaine avec 2 conseillers dédiés. Ce dispositif est financé par l'Etat à hauteur de 45 000 € par an (en 2025).

L'Espace France Service multisite fonctionne depuis le 1er juillet 2022. Il est organisé comme suit :

- Organisation multi site : 1 maison France Service (MFS) intercommunale sur 2 communes,
- 24h d'ouverture par semaine sur 5 jours du lundi au vendredi répartis sur les deux sites répartis à hauteur de 12h par site

  Pour Matignon, l'EFS est ouverte le mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 13h, et le vendredi de 13h30 à 17h30.

  Pour la Commune de Matignon, les locaux utilisés sont situés au rez-de-chaussée de la mairie avec adaptation de l'espace existant. Ensuite la création du pôle administratif, situé Place Gouyon, permettra d'installer la Maison France Service dans ces locaux.
- L'Etat et les partenaires institutionnels versent une participation financière de 45 000 € par an (en 2025) versée à la Commune de Matignon, pilote du dispositif intercommunal, pour participer au financement de 2 postes d'animateurs créés.
- Deux animateurs (1 ETP + 1 agent 24h par semaine soit 0,7 ETP) ont été recrutés par la Commune de Matignon et mis à disposition par convention auprès de la Commune de Saint-Cast le Guildo. Le financement net (une fois la participation des partenaires déduite) sera partagé à hauteur de la quote-part de temps mis à disposition soit 50 % par commune.
- Les animateurs suivent les formations obligatoires
- Les conditions de partenariat pourront être revues par le biais de délibérations concordantes des Assemblées.

Cette organisation est consignée dans une convention de partenariat fixant ces conditions et les modalités de révision.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_065-DE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la volonté conjointe des Communes de Matignon et de Saint-Cast le Guildo d'améliorer le service public de proximité auprès de tous les publics,

Considérant le dispositif « Espace France Service » mis en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE** l'engagement renouvelé de la Commune pour l'Espace France Services multi site Matignon / St-Cast le Guildo à compter du 1er juillet 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Commune de St Cast le Guildo dans les termes de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents affectés à l'animation du dispositif,

**VALIDE** la demande de financement correspondante au nom du dispositif multi-site.

Fait à Matignon, le 27 mai 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_065-DE